

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE DOMANCY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUIN 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 18
Date de convocation	: 1 ^{er} juin 2023
Date d'affichage de la convocation	: 1 ^{er} juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Michel MEDICI, Marie-Paule MOULIN, Sabine SOCQUET-CLERC, Philippe LUX, Pascale DEDIEU, Jean-Paul MUGNIER, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Steve CHALLAMEL, Florent MARQUET, Alain LIONS, Caroline SEIGNEUR et Richard MELENDEZ.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mesdames et Monsieur : Christian CHALLAMEL Christine BIBOLLET, Pascale DESCHODT, Natacha JACQUEMET

POUVOIRS :

Monsieur Christian CHALLAMEL a donné pouvoir à Monsieur Steve CHALLAMEL

Madame Pascale DESCHODT a donné pouvoir à Monsieur Serge REVENAZ

Madame Natacha JACQUEMET a donné pouvoir à Madame Marie-Paule MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Caroline SEIGNEUR

Délibération n° : DEL 2023 032

OBJET : Voirie – Réparation rond-point du cycliste – Route de Létraz – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Rapporteur : M. Le Maire

Sur proposition de la Commission Technique, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'engager des travaux de réparation rond-point du cycliste, situé route de Létraz.

Le coût total des travaux s'élèverait à **11 800 € HT**.

Pour financer ces travaux, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention de **3 540 €** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

La dégradation du Rond-point est causée en partie par le passage des bus scolaire sur le Rond-Point.

Le plan financement serait donc le suivant :

Plan de financement envisagé :

COUT ESTIMATIF DU PROJET	11 800 € HT
---------------------------------	--------------------

FINANCEMENT EVALUE			
Aide du Conseil Départemental (Demande à constituer)		3 540 €	30 %
Autofinancement sur fonds propres et / ou autofinancement (Dépendra des aides accordées)	Commune	8 260€	70 %
	TOTAL	11 800 €	100%

L'avis de l'assemblée délibérante est à présent requis.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité
- **ADOpte** ce projet d'investissement pour un coût estimatif de 11 800 € H.T.,
- **ARRÊTE** les principes de modalités de financement : recherche de subventions, autofinancement,
- **AUTORISE M. Le Maire** à rechercher les meilleures conditions de financement et à solliciter l'aide auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de tout autre organisme susceptible d'accorder des subventions pour ce projet,
- **CHARGE M. Le Maire** du suivi administratif et financier de ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Compte tenu de sa publication, en la forme habituelle, et au lieu accoutumé, le
- Et de sa télétransmission au représentant de l'Etat le

Le Maire,

Serge REVENAZ



Le Secrétaire

Caroline SEIGNEUR

Mise en ligne le 15/06/2023

